

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Clamart (92140)

## Réponses de Stéphane Dehoche, au nom de la liste « CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS »

– le 06/03/2020 à 19:58 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

OUI, un(e) responsable sera nommé (en charge des mobilités)

OUI pour un comité vélo régulier, la fréquence reste à détailler

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo en soutenant et en facilitant la création des axes structurants du futur RER Vélo.

OUI – notre plan vélo (programme p.14) prévoit la continuité des axes majeurs (structurants) et la liaison vers le RERV

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Châtillon en créant une bande cyclable rue de Châtillon,
- Vanves et Malakoff ré-ouvrant le boulevard des frères Vigouroux à la circulation des vélos dans le sens Malakoff-Clamart,
- Vélizy-Villacoublay en repensant l'accès à la passerelle piétonne qui permet l'accès à la zone commerciale de Vélizy-Villacoublay (Castorama, etc.)
- Meudon-La-Forêt en créant une liaison cyclable sur l'avenue de Villacoublay.

OUI sur le principe de connexion aux communes voisines. L'accord sur les opérations citées ne peut être donné que si les communes concernées parviennent à un accord, ce vers quoi nous voulons clairement aller.

#### Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

En raison des travaux mais pas seulement, il y a beaucoup d'itinéraires et d'aménagements qui souffrent de discontinuités.

On peut par exemple citer :

- la piste cyclable qui borde l'avenue Trébignaud entre la station Total et le carrefour de l'hôpital Beclère.
- Carrefour Beaujard au croisement des avenues de Trébignaud et de la porte de Trivaux, restaurer les continuités cyclables dans toutes les directions.
- L'avenue de la porte de Trivaux et l'avenue de Villacoublay (entre Georges Pompidou et la patinoire de Meudon-La-Forêt) où aucun aménagement n'existe malgré la restructuration récente de cette route du fait de l'arrivée du T6
- Plusieurs discontinuités sont constatées sur l'itinéraire cyclable le long de la D906, en particulier
  - \* au niveau du mail de La Plaine (la place devant l'église Saint-François De Sales, normalement fermée aux automobiles, en est régulièrement envahie jusqu'à gêner la circulation sur la piste cyclable)
  - \* entre la station Mail de la Plaine et la station Pavé blanc où la piste se limite à quelques pictogrammes peints sur le trottoir, gênant à la fois cyclistes et piétons.
- Au Petit Clamart, la piste de Clamart vers Malabry (le long de l'A86) présente des discontinuités du fait des travaux menés actuellement à cet endroit sans qu'il n'ait été prévu de contournement adapté aux cyclistes dans cette zone où l'utilisation des routes ne leur est pas permise.

OUI – comme indiqué plus haut, le plan vélo que nous proposons portera notamment sur la construction d'aménagements continus / sur l'élimination des discontinuités partout où cela est possible. L'itinéraire cyclable le long de la D906 sera étudié et travaillé comme une priorité d'autant plus forte qu'un afflux de population est à prévoir dans ce secteur du fait des programmes immobiliers en cours de construction. La contribution du vélo pour aider à fluidifier les déplacements sera donc importante.

Enfin, les aménagements répondant aux situations que vous décrivez seront faits en étroite collaboration avec les associations concernées et compétentes ainsi qu'avec les habitants afin qu'ils répondent réellement aux attentes des usagers.

### Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

- Les séparateurs qui délimitent la bande cyclable du restant de la chaussée sur l'avenue Jean-Baptiste Clément sont, pour bon nombre d'entre eux, manquants.

- Il est globalement constaté une dégradation de l'état de la chaussée sur le réseau communal avec l'apparition de nombreux nids de poule forçant les cyclistes à faire des écarts pouvant mettre en péril leur sécurité. On peut citer par exemple les rue de Fleury, Georges Hugué, ..

- Panneaux DSC manquants comme au début de la rue Gambetta dans le sens descendant au départ de Condorcet.

OUI – notre programme est fortement orienté vers la prévention, l'entretien et la rénovation, l'éducation enfin. En matière de vélo et de voirie, cela se traduira par un entretien régulier et attentif de la voirie (facilité par des outils comme des applications permettant de signaler les défauts ou travaux nécessaires) mais aussi par le développement de la signalisation au sol et via panneaux. Par ailleurs, nous proposerons aux clamartois une application permettant notamment de signaler les travaux sur la voirie.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Nous proposons d'étendre la zone de rencontre de la mairie jusqu'au stade Hunebelle et jusqu'à la rue de Bièvres. La mise en place de ralentisseurs le long des itinéraires qui constituent et/ou qui permettent l'accès à cette zone de rencontre serait bienvenue. Cela concerne l'avenue René Samuel, la rue de l'église, la rue du Trosy ainsi que la portion de l'avenue Jean Jaurès située entre le centre d'action sociale Jean Jaurès et la rue Paul Vaillant Couturier.*

*Rue de Meudon, de nombreux cas de vitesse manifestement excessive et de dépassements dangereux sont constatés et rapportés.*

*L'ajout de ralentisseurs aiderait certainement les conducteurs pressés à respecter la limitation à 30 km/h en vigueur sur le réseau communal de Clamart.*

Nous voulons que la circulation en ville se fasse dans un esprit de partage de la rue, de vitesse apaisée et de fluidité. Clamart étant une « ville 30 » pour l'essentiel c'est le respect de cette limitation que nous veillerons à faire observer. Toutes les options techniques le permettant seront étudiées.

Par ailleurs nous avons prévu de piétonniser la zone que vous évoquez rue Jean Jaurès pour redonner de la vigueur au centre-ville et à ses commerces.

### Action n°7 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le projet d'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trebignaud, le long du futur T10, ne va pas dans le sens de la transition vers les mobilités douces et constituerait un recul de la forêt domaniale de Meudon.

Sur un plan général, il faut rappeler que la construction des infrastructures routières comme des routes départementales ou nationales ne sont pas de la compétence de la Mairie (mais du Département ou de la Région).

En ce qui concerne l'avenue Trébignaud : OUI, nous la maintiendrons à 2 x 1 voie automobile comme prévu dans le projet avant la demande faite par la Mairie en 2019 d'ajouter une troisième voie.

### Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous avons prévu de travailler les abords des écoles pour permettre aux enfants de s'y rendre dans de meilleures conditions de sécurité.

Nous travaillerons également la maîtrise des trafics de transit dans de petites rues résidentielles dans le cadre de la politique de fluidification globale que nous voulons apporter à Clamart. Dans ce cadre la mise à sens unique peut être une option s'il en résulte bien un trafic moindre et une vitesse contrôlée des véhicules motorisés.

### Action n°9 : je m'engage

Mener des expérimentations de signalisation :

Généraliser les panneaux M12 (Tourne à droite, Va tout droit...) et des Sas vélos à tous les feux tricolores du réseau communal.

OUI la signalisation des aménagements vélo ainsi qu'un renforcement de la signalisation piéton et des limitations de vitesse à 30 km/h font partie des propositions du programme. Les panneaux M12 et les sas vélo seront généralisés sur l'ensemble de la mandature.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Implanter des arceaux en trombones sur tous les lieux d'accueils du publics (commerces, maison des associations, maisons de quartier, mosquée, cimetières, médiathèques, conservatoire...)

A ce titre, les nombreux arceaux implantés aux abords de la maison de quartier du Petit Clamart font figure de modèle.

*Rétablissement des arceaux et emplacements supprimés à proximité immédiate de la gare.*

*Arceaux sur la D906 à proximité du Carrefour Market.*

Le développement des stationnements vélo est le deuxième volet du plan vélo que nous proposons. Ceux-ci seront sécurisés aux endroits les plus critiques, dont la gare bien évidemment. Nous avons annoncé la création de 250 stationnements sécurisés pour les vélos.

En ce qui concerne les autres arceaux, nous travaillerons en étroite collaboration avec les associations compétentes pour définir les meilleures options en termes de nombre, de type et d'implantation.

### Action n°11 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

A ETUDIER - Nous sommes prêts à étudier cette mesure de plus près et y sommes favorables sur le principe.

### Action n°12 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

A ETUDIER - De même, nous sommes ouverts à l'étude de cette mesure en restant attentifs à ne pas restreindre le stationnement automobile de façon trop contraignante et qu'elle soit ressentie comme coercitive pour les automobilistes.

### Action n°13 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous voulons que la municipalité soit un acteur exemplaire de la transition écologique. Dans ce cadre, la révision du PLU que nous voulons mener pourra intégrer l'équipement de locaux vélos adaptés pour les constructions neuves comme pour les rénovations.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°14 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Le développement d'une culture vélo fait partie pour nous d'une politique d'éducation au partage de la rue, comme nous le proposons – c'est l'un des volets du plan vélo. Le programme que vous évoquez peut donc tout à fait entrer dans le cadre de cette politique, d'autant plus que nous avons inscrit en priorité la rénovation des écoles. Il faudra toutefois se pencher sur le détail de ces stationnements car la circulation des enfants à vélo dans les rues de Clamart doit être considérée en premier lieu : sans une garantie de parcours protégés et très sûrs les stationnements vélos dans les écoles perdent de leur sens.

### Action n°15 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

OUI une partie de la liste qui se présente est déjà pratiquante régulière du vélo et nous développerons encore sa pratique.

### Action n°16 : je suis indécis-e

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

*Troquer motos et 4x4 de la police municipale pour des vélos.*

A ETUDIER - Nous ferons une évaluation précise de l'état du parc motorisé de la commune pour prendre des décisions d'acquisition, de location ou de remplacement financièrement judicieuses. De même nous effectuerons une évaluation des besoins et du parc de véhicules pour la Police municipale.

Les mesures que nous prendrons favoriseront le pragmatisme et l'efficacité, qu'il s'agisse des missions de la police ou des livraisons.

### Action n°17 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous sommes favorables à cette proposition.

### Commentaires généraux

La mesure n°16 appelle une réponse qui n'est ni oui ni non de notre part.

En synthèse, nous voulons réaffirmer très clairement que nous mènerons une politique active et vigoureuse de développement des mobilités douces et en particulier du vélo dans le cadre de notre projet pour une ville fluide, des espaces publics partagés et une cohabitation intelligente des divers modes de circulation.